

Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 15 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, le Vingt Six du mois de Mars, à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-et-Un du mois de Mars, s'est réuni sous la présidence de Mme Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Étaient présents : Mmes ARAGNOUET Brigitte ; BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CHAUMEIL Julie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; DUBARRY Béatrice ; SANCHO Nadine.

MM. ALMENDRO Éric ; BASTIANINI Jean-Pierre ; DEGUIRAL Philippe ; DUTARDE Emmanuel ; JENNEBAUF Cyril ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LOPES Philippe ; SOYER Damien

Étaient absents : Mme CAMES Colette

Étaient excusés :

Ont donné procuration : Mme CLEDAT Catherine a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à Mme ARAGNOUET Brigitte
Mme HUILLET Paule a donné procuration à M. LOPES Philippe
M. HUILLET Pierre-Jean a donné procuration à M. LAUDEBAT Olivier
M. RIDEAU Yves a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

Délibération N° D22/2026

Subventions aux associations pour l'année 2026

Exposé des motifs :

Rapporteur : M. Philippe LOPES, 3^{ème} adjoint, chargé de la vie associative

M. LOPES rappelle que, chaque année, la Commune attribue des subventions aux associations intervenant sur la commune. Il fait état des subventions versées en 2025, et explique les montants proposés pour 2026 au vu des dossiers demandes de subventions déposés par les associations.

M. LOPES propose d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-7,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant les propositions d'attributions présentées par la commission compétente,

Considérant que :

- Mme Marie-Paule BARON ne prend pas part au vote pour l'association « Dessine-moi un Mouton » ;
- Mme le Maire et M. Jean-François LARROQUE ne prennent pas part au vote pour l'association « Les Chanteurs de SOUES » ;
- MM Pierre-Jean HUILLET, Olivier LAUDEBAT et Mme Paule HUILLET ne prennent pas part au vote pour l'association « Comité des Fêtes » ;
- M. Philippe LOPES ne prend pas part au vote pour l'association « Récré-Activités »
- M. Emmanuel DUTARDE ne prend pas part au vote pour l'association « Association des Parents d'Elèves »
- M. Jean-François LARROQUE ne prend pas part au vote pour l'association « Les Gambettes Souessoises »
- M. Eric ALMENDRO ne prend pas part au vote pour l'association « Soues Cigognes Football »
- MM. Jean-Pierre BASTIANINI et Philippe DEGUIRAL ne prennent pas part au vote pour l'association « Le Mouvement de la Paix »
- M. Jean-Pierre BASTIANINI ne prend pas part au vote pour l'association « Soues Pétanque »

- M. Jean-François LARROQUE ne prend pas part au vote pour l'association « Soues OmniSport et Loisirs »

Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

Les subventions aux associations pour l'année 2026 sont attribuées conformément au tableau annexé à la présente.

Article 2 :

Les crédits correspondants seront inscrits au budget pour l'année 2026.

Article 3 :

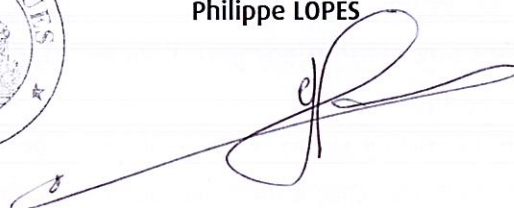
Mme Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO



Le Secrétaire de séance
Philippe LOPES



Annexe n°1 – Tableau des subventions aux associations

6574	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	45 910 €
	A.R.A.C.	650
	ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL	5 550
	ASSOCIATION "RECRE-ACTIVITES"	4 000
	BANQUE ALIMENTAIRE	1 000
	BLEUETS DE FRANCE	100
	COMITE DES FÊTES	9 400
	FEMMES LOISIRS	460
	LES GAMBETTES SOUESSOISES	1 200
	MOUVEMENT DE LA PAIX	350
	PEREGRINATIONS	250
	SOCIETE DE CHASSE	100
	SOUES-CIGOGNES-FOOTBALL	13 500
	SOUES OMNISPORT ET LOISIRS	5 000
	SOUES PETANQUE	450
	TARBES AUTO RETRO (ATAR)	400
	TUHB	3 500